

L'Anjou laïque

N° 94 Journal de la Fédération des œuvres Laïques de Maine et Loire

Trimestriel - Novembre 2010

Fondateurs : H. et Y. Dufour - Directeur : Jack Proult - 14 bis, avenue Marie Talet, Angers

Tél : 02 41 96 11 50. Prix du numéro : 2,50 €

Danger, réformes !

2' TEUQUO7 EJ



- **Société** : comité Oumar Diallo (page 2)
- **Société** : le bel été des tsiganes en France (page 4 et 5)
- **Laïcité** : à Chateaufonds, la Vierge supplante Marianne (page 7)
- **Politique** : pour un protectionnisme écologiste et social (page 8)
- **Dossier** : Danger, réformes ! (pages 9 à 16)
- **Élus** : le maire de Saint-Augustin désavoué par sa population (pages 17)
- **Grèves** : les angevins dans la rue (page 18)
- **Associations** : bientôt un nouveau centre (page 19)

Si !

Si la Constitution ne stipulait pas que tous les Français sont égaux devant la loi quelles que soient leurs origines, leurs opinions, leurs religions, je suggérerais au président de la République d'élargir la radiation de la nationalité française à tous nos chers compatriotes qui élisent domicile en Suisse, Belgique ou autres paradis fiscaux pour se soustraire à l'impôt.

Certes, les équipes nationales de football et de tennis y perdraient des titulaires et le rallye automobile un champion. Certes, quelques vedettes de la chansonnette et du microcosme artistique ne pourraient plus se draper dans l'étendard tricolore.

Peut-être même que ce président qui, ignorant une des valeurs fondamentales de la République, commet le délit de racisme, pourrait être mis hors de la communauté du pays des Droits de l'Homme... Comme un vulgaire arroseur arrosé... Faut pas rêver !

Marianne

Oumar Diallo

Un symbole pour les sans-papier

Ils bondissent dès qu'un « sans papiers » se fait bousculer par l'administration. Depuis 2006, les militants du Comité de soutien Oumar Diallo ont traité deux cents dossiers, parfois avec succès.

Cela se passe en 2005...

« Oumar Diallo et sa compagne Kadiatou ont un enfant scolarisé à Cholet. Oumar vient voir la directrice de l'école maternelle Brontee, il est menacé d'expulsion alors qu'il travaille chez Heuliez, qu'il est élu au conseil de l'école, bref qu'il est parfaitement intégré », se souvient Michel Le Cler, l'un des piliers du Comité. Immédiatement des enseignants, des parents se mobilisent. Rien n'y fait, malgré un dossier en béton. En janvier 2006, Oumar est arrêté, menotté, ligoté et expulsé sur Bamako. Il laisse Kadiatou et son fils Mamadou, âgé de quatre ans, derrière lui. Toute l'année 2006, des actions sont menées. Des manifestations rassemblent 500 personnes à Cholet. Même le maire de la ville, Gilles Bourdoux, se déplace, parle de « justice mais pas sans humanité ». Il a changé depuis...

Le comité multiplie les interventions administratives. Oumar Diallo reste à Bamako. Mais il a donné son nom à ce petit comité de bénévoles pugnaces qui ont décidé de défendre « ces

gens qui n'ont rien fait de mal ».

« Comment rester insensible ? »

« Je n'aime pas entendre dire qu'on ne peut pas accueillir toute la misère du monde. C'est une formule dangereuse, gratuite. Comment peut-on rester insensible au sort de ces familles chassées par la guerre et la misère ? » demande Michel Le Cler. Il s'insurge contre les mensonges d'Etat qui nous font croire à une invasion alors que le nombre de clandestins se situe entre 200 000 et 400 000 actuellement. « Cette politique qui stigmatise l'immigré n'a d'autre but que de détourner l'attention des

citoyens des vrais problèmes (chômage, etc...). On pourrait en faire des choses avec l'argent engouffré dans les reconduites à la frontière. Le coût d'une expulsion avoisine les 21 000 euros. C'est aussi une belle hypocrisie de dénoncer l'immigration, alors que certains employeurs sont bien heureux de trouver une main d'œuvre à bon marché. »

Depuis sa création, le Comité Oumar Diallo a logé, nourri, assisté dans leurs démarches des centaines de « sans papiers » : Africains, Arméniens, Azéris, Géorgiens, Daghestanais (200 dossiers de familles et personnes seules). Il en appelle à un changement radical de politique,

ournée vers une aide réelle au développement, et surtout plus solidaire.

S'il faut combattre les filières d'immigration qui se font de l'argent en jetant dans nos villes des familles désemparées, il faut bien qu'il existe des Comités Oumar Diallo pour leur tendre la main, une fois qu'elles sont là

Louis Le Méter



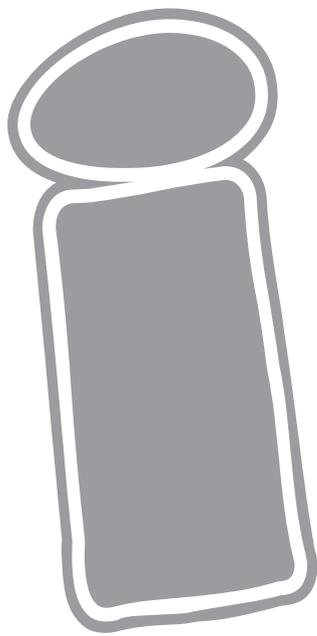
Michel Le Cler dénonce une politique qui stigmatise l'immigré

Appel à dons

Reniant ses engagements de décembre 2009, le Président du Conseil Général a décidé de ne plus soutenir les familles étrangères en attente d'une réponse à un recours déposé contre leur expulsion. Mis devant le fait accompli, le Comité se trouve avec une note d'hôtel de 13 000 euros pour l'hébergement de deux familles, et fait appel aux dons. A transmettre à : Comité de soutien Oumar Diallo, Château de la Guimoinière, 49190 Rochefort-sur-Loire.



En septembre, devant la préfecture, la manifestation contre la politique d'expulsion des Roms a rassemblé 2000 personnes.



Décentralisation et laïcité

Il est généralement convenu que la décentralisation est vecteur de démocratie. En plus, en prenant en compte les spécificités du terrain, elle réduirait les inégalités entre les territoires. Davantage de démocratie et moins d'inégalité, voilà ce qui pourrait convertir tous les militants laïques en gironde. Toutefois, critiques par principe, regardons de plus près le sort réservé à la laïcité scolaire dans une République décentralisée.

Un cheval de Troie pour les libéraux et l'enseignement privé.

La décentralisation la plus importante et emblématique dans le domaine scolaire date de 1982. Elle concerne le transfert des investissements des collèges aux Conseils Généraux et ceux des lycées aux Conseils Régionaux. Sur le plan des constructions, ce fut une réussite et l'enseignement public en tira bénéfice.

Mais en 1994 le doux F. Bayrou, alors ministre de l'Éducation nationale, tenta d'exploiter ce transfert de compétence. Au nom de la liberté des collectivités territoriales, il voulut annuler la limitation du financement public (fixée par la loi Falloux) en faveur de l'enseignement privé. Il fallut une manifestation nationale de plus d'un million de personnes pour que le ministre renonce à son projet. Ainsi, trente-quatre ans après une pétition¹ signée par onze millions de personnes réclamant que les crédits publics soient exclusivement réservés à l'enseignement public, les militants laïques durent, ironie de l'histoire, se mobiliser pour défendre un article de la loi Falloux² !

Aujourd'hui, via la décentralisation du système éducatif, il est instillé un fonctionnement d'entreprise aux établissements scolaires publics. Au prétexte d'une plus grande autonomie, les chefs d'établissements, comme des patrons, recruteront un personnel profilé sur des projets³ « maisons ».

Par la grâce de la décentralisation et la foi dans l'auto-

nomie, le fonctionnement de l'enseignement privé deviendra le modèle du système éducatif. La concurrence qui gangrène déjà l'école laïque s'accroîtra. L'Égalité de la devise républicaine ne sera plus qu'un vestige au fronton de quelques écoles sauvegardées pour leur architecture. Le caractère propre, religieux ou non, deviendra l'enseignement des établissements locaux d'enseignement.

Terrain de compromis.

La décentralisation n'étant pas le fait des collectivités territoriales, pouvons-nous compter sur celles-ci pour défendre, autant que faire se peut, l'école laïque ?

De la part du Conseil Général de Maine et Loire, personne ne sera dupe. De la part du Conseil Régional des Pays de la Loire, les optimistes argueront de sa position en faveur d'un lycée public à Beaupréau. Pouvons-nous alors en conclure qu'il suffirait de changer ici et là de majorité politique pour que la décentralisation devienne un outil favorable à l'enseignement public laïque ? Ce serait un peu court. D'abord, il y aura toujours des collectivités territoriales à majorité politique de droite. Et, par effet de balan-

cier électoral, ces dernières pourraient même se multiplier si une majorité de gauche s'imposait nationalement. Les majorités territoriales de gauche sont incontestablement plus favorables que celles de droite à l'école publique, mais leurs gestions sont loin de se traduire par un engagement laïque de rupture. La loi de séparation de 1905 ne les guide pas dans leurs choix. Outre des subventions indues largement accordées à l'enseignement supérieur privé, elles tendent à intégrer l'enseignement confessionnel dans des services d'éducation locaux à deux branches⁴, l'une publique, l'autre privée. Le Conseil Régional des Pays de la Loire va même plus loin. Dans des actions éducatives (les « jeux sportifs ligériens » et « les lycéens ont du talent »), il mélange allègrement les élèves du privé et ceux du public. Pourtant, Jacques Auxiette, en tant que citoyen, est laïque. Mais, président du Conseil Régional, il veut satisfaire les usagers-électeurs des deux écoles. Le pragmatisme de l'élus local, soucieux de conserver son mandat, prend le pas sur son idéal de citoyen.

Compter sur les collectivités territoriales pour promouvoir la laïcité scolaire relèverait d'un optimisme dépourvu de raison. Les élus locaux ne peuvent pas se soustraire à la loi Debré, mais seulement (dans le meilleur des cas) l'appliquer à minima. Le danger réel et vérifié est qu'ils l'intègrent dans leur projet politique et qu'en cela, ils contribuent à la consolider.

La fin du dualisme scolaire financé sur des fonds publics ne peut donc être obtenu que nationalement. C'est à la République, une et indivisible, qu'il revient de faire appliquer sa nature laïque sur tout le territoire. Sinon en matière scolaire la décentralisation sera un cheval de Troie pour la droite et un terrain de compromis pour la gauche. Mais des députés aliénés par une élection présidentielle au suffrage universel en auront-ils le courage et la possibilité ? C'est une autre question.

Jack Prout

¹ Pétition contre la loi Debré de 1959

² article 69 de la loi Falloux de 1850 qui limite à 10% le financement public du montant total des investissements dans l'enseignement privé

³ Voir page 12

⁴ Revendication nationale de Eric de Labarre, secrétaire général de l'enseignement catholique de France.

Édito



La loi de 1905 ne les guide pas



ROMS, TSIKANES... DE
QUI PARLE-T-ON ? ET
COMMENT, À LA LECTURE
DE CES INNOMBRABLES
ARTICLES ET ÉMISSIONS,
COMPRENDRE CE QUI SE
PASSE VRAIMENT ?

Le (bel) été des Tsiganes en France

L'instituteur que je fus va essayer de l'expliquer par une leçon de vocabulaire, étude primaire qui ne pourra qu'encourager les plus exigeants à approfondir le sujet en consultant les spécialistes. Restons simples, et employons souvent le conditionnel...

Tsiganes, Roms, Manouches, Gitans, Yéniches ...

Il s'agirait d'un peuple qui aurait quitté l'Inde au X^e siècle. Les Perses (en l'actuelle Iran) les voient passer et parlent de *Zott* ou *Luli* qu'ils disent musiciens. En Europe, premières traces en 1100 dans le monastère du Mont Athos, en Grèce. Ils s'installent un temps comme forgerons dans le Péloponnèse au pied du mont Gype, lieu appelé Petite-Egypte, et ses habitants Egyptiano, d'où ce nom d'*Egyptiens* qu'on leur a longtemps donné, et qui s'est décliné en *Gypsies* en Grande-Bretagne. On les assimile aux Intouchables de l'Inde ou à des hérétiques devins, Atsinganos en grec, à l'origine de notre mot *Tsiganes*, signifiant « ceux qu'on ne touche pas » (alors qu'il s'agit du contraire : avec leurs tabous de souillure, ce sont eux qui ne veulent pas être touchés).

De la Grèce mais aussi d'autres pays (Afghanistan, Arménie, Turquie...) seraient parties trois grandes vagues.

Un groupe se serait dirigé vers l'Europe orientale.

Sur ceux qui entrent dans les provinces roumaines, les frontières se referment sur un esclavage qui va durer cinq cents ans, moins connu et pourtant encore plus inhumain que l'esclavage subi par les Noirs. Les familles sont la propriété de monastères et de propriétaires terriens : les *Roms*.

Un autre groupe, va vers l'Europe du Nord et de l'Ouest, resté davantage nomade. Ce sont les *Manouches* ou *Sinti*. Quand ils traversent la Bohême, ils réussissent à se faire délivrer des lettres de protection signées du roi Sigismond, d'où ce nom longtemps utilisé de *Bohémiens*. On les trouve nombreux en Allemagne et au Piémont. Ils paraissent pour la première fois en France en août 1419, à Châtillon-en-Dombes. C'est la fin du Moyen-Age, Jeanne d'Arc délivre Orléans dix ans plus tard.

La dernière vague s'oriente vers l'Europe méridionale, vraisemblablement par l'Égypte où se trouvent encore par milliers leurs descendants, et s'installe surtout en Espagne où elle est sédentarisée de force, privée de sa langue et souvent déportée, les *Gitans*.

Trois peuples issus d'une même souche, mais qui vivent pendant des siècles dans des civilisations différentes, qui parlent des variantes dialectales de la même langue – tout en conservant des mots communs d'origine indienne, ce qui a permis aux chercheurs de trouver d'où ils vien-

draient – font qu'ils sont aujourd'hui en partie différents.

On leur adjoint un quatrième groupe, à tort car il n'est pas de la même origine ethnique, les *Yéniches*. Au XVII^e siècle, paysans spoliés de leurs terres, ils ont quitté les terres germaniques dévastées par la Guerre de Trente Ans (1618-1648) et pris la route, comme les *Manouches* avec lesquels ils se sont depuis alliés dans certains cas par des mariages. Ils sont parfois blonds aux yeux bleus.

Un peuple rejeté, pourchassé...

L'esclavage est aboli en décembre 1855 en Moldavie, en février 1856 en Valachie, et en 1864 dans l'ensemble des provinces roumaines. Les premiers groupes de Roms de l'Est entrent en France peu après la défaite de 1870. D'autres, venus de Russie les rejoignent après la Révolution de 1917. La plupart se fixent dans la région parisienne. La Beauce de mon enfance parle péjorativement de *Romanichels*, expression qui vient de « *Romané chavé* », enfants de Roms, ou de « *Romani Cel* », peuple rom », dans la langue romani.

Puis c'est, plus récemment, l'arrivée des *Roms yougoslaves* ; dernièrement, des *Roms roumains* ou *bulgares*, ceux justement que l'on veut renvoyer chez eux... qui ne sont plus nomades depuis longtemps.

Vous me suivez ? C'est plus compliqué, bien sûr, que de les appeler tous Gitans, comme le font souvent les journaux, ou Roms, comme l'ont décidé des Institutions européennes. L'Administration française, quant à elle, préfère *Gens du Voyage*, expression qui n'a ni singulier ni féminin !!! et qui souligne non pas la culture profonde d'un peuple mais un mode de vie plus ou moins partagé avec toutes sortes d'itinérants volontaires, comme les forains ou marchands ambulants souvent non Tsiganes.

Toujours est-il que s'ils furent d'abord bien accueillis, avec curiosité, on a très vite rejeté – excepté dans la noblesse – « ces gens-là » dont on a cherché à se débarrasser. Pour

ne citer que quelques exemples :

Déjà dans la mythologie chrétienne, Caïn le paysan tue Abel le berger « nomade ».

En 1682, Louis XIV offre 24 livres pour un Bohémien mort ou vif – mais seulement 9 livres pour une Bohémienne !!! – et interdit aux bons Français de leur acheter ou de leur vendre quoi que ce fût. Il est vrai que notre grand roi avait besoin de ces rameurs tout trouvés pour ses galères.

En juillet 1912 leur est imposé le sinistre carnet anthropométrique normalement destiné aux criminels, auquel s'ajoutent le carnet de circulation et une immatriculation spéciale pour les véhicules. Pour l'Administration française, ce sont les *nomades*, gens sans profession déterminée ni domicile.



En avril 1940, la République finissante de Lebrun les condamne à une résidence forcée sous surveillance de la police, ce qui ouvre aussitôt, avec la bénédiction de Vichy et de l'Occupant, tous ces camps de concentration comme celui de Montreuil-Bellay, les derniers internés ne retrouvant la liberté que début juin 1946 !

Etc'est justement le site de ce camp de Montreuil et l'une de ses victimes qui sont reconnus officiellement en juillet 2010 par un classement et une allée... pendant que l'on essaie par ailleurs de chasser à tour de bras ces étranges individus qui ne sont pas comme nous... Allez comprendre quelque chose !

Jacques Sigot

Des barbelés que découvre l'Histoire, un camp pour les Tsiganes et les autres, éditions Wallâda, 4^e édition à paraître en novembre 2010.

On pourra lire avec profit les deux ouvrages de l'ethno-linguiste rom Vania de Gila-Kochanowski parus aux éditions L'Harmattan. Du même auteur, « Le Roi des Serpents », « la Prière des Loups » et « Romano Atmo », chez Wallâda : les deux premiers, ouvrages bilingues, ont le mérite de commentaires et lexique abordables, même pour les enfants ; le troisième, roman historique, illustre la culture profonde d'un peuple méconnu : connaître, c'est comprendre, comprendre, n'est-ce pas déjà accepter ?



Jacques Sigot devant le monument souvenir du camp de Montreuil-Bellay

C'est l'antienne estivale des journaux, télévisions et radios, la chasse aux Roms. Combien ce mois-ci, cette semaine, aujourd'hui ?

Mais, dans la cacophonie des médias, deux nouvelles insolites envahissent les pages et les antennes pour aussitôt retomber dans l'oubli. Le classement comme Monument Historique du plus grand camp de concentration dans lequel la France a interné ses Tsiganes pendant et après la Seconde Guerre mondiale ; la ville de Poitiers qui donne à l'une de ses rues – en l'occurrence une allée – le nom de l'un des internés de ces camps*.

*<http://jacques-sigot.blogspot.com/2010/07/poitiers-donne-une-rue-un-gamin-fils.html>

Sans scrupule

Le Président de la République, encore une fois, s'attaque aux plus vulnérables de notre société. C'est un libéral, doublé d'un politicien sans scrupules ! Les condamnations, les jugements à l'emporte-pièce à l'encontre des Roms l'attestent. À ce propos, je me permettrai d'évoquer deux anecdotes personnelles concernant cette population. La première remonte à mon enfance, du temps de la Communale. J'avais dit à mon père que les forains, comme nous les surnommions à l'époque, qui fréquentaient notre école ne sentaient pas très bons. La réplique de mon père, homme de bon sens et humaniste, ne s'était pas fait attendre : « Voudrais-tu leurs conditions de vie sans aucun point d'eau ? » La seconde histoire plus récente se passe en 1999 en Hongrie où nous avons rejoint notre fils qui suivait un stage à Budapest dans le cadre de sa formation universitaire. À peine arrivé, il nous prévint qu'une partie des Hongrois n'étaient guère tendres envers les Roms. Y aurait-il chez notre président un atavisme culturel ? Non. Nicoléon n'est qu'un politicien machiavélique. Mais moins subtil que Machiavel, ses ficelles finiront bien par l'étrangler. C'est tout le bien que nous pouvons souhaiter à la France.

Rémy Barbier

Humeurs

Honte pour la France

Je ne reconnais plus « *le cher pays de mon enfance* »

France, pays des Droits de l'homme.

France, terre d'asile.

France des lumières. À nous Diderot, Montesquieu, Rousseau, Voltaire, d'Alembert...

De l'histoire ancienne que ces fadaïses !

Derrière l'universelle devise Liberté, Égalité, Fraternité je vois apparaître en filigrane : Travail, Famille, Patrie.

Sus aux immigrés, présumés délinquants. Sus aux Roms et au Tsiganes comme au bon vieux temps du maréchal. Il n'y aurait désormais de bons Français, que les Français dits de souche attestant de quartiers de natifs de l'Hexagone, ainsi que jadis les seigneurs devaient afficher leurs quartiers de noblesse.

Démagogiques manœuvres électoralistes levant le voile sur son idéologie. Course à la surenchère sécuritaire avec un certain J-M. Le Pen. Je n'avais certes aucune illusion sur lui et sa meute. Ses appels aux mânes de Jaurès, Blum, Guy Moquet sonnaient faux.

Plus inquiétant si j'en crois un sondage : une majorité de mes compatriotes approuve ses projets. Des projets auxquels est lié le qualificatif de raciste. Ce ne sont pas les affreux gauchistes qui l'affirment, mais la très sérieuse commission pour l'élimination de la discrimination raciale de l'ONU.

A tous ceux qu'il abuse par ses coups de menton et ses discours jouant sur le réflexe de la peur, je voudrais dire que si une corrélation existe entre immigrés et délinquants, il y en a également une entre immigrés et main d'œuvre bon marché, entre immigrés et travaux les plus pénibles et les moins valorisants, entre immigrés et chômage, entre immigrés et ghettos de banlieues, entre immigrés et logements insalubres, entre immigrés et débauche de contrôles policiers au faciès, entre immigrés et échec scolaire ; ceci expliquant cela. Je voudrais aussi leur rappeler le lien qui existe entre immigrés et sportifs de haut niveau (ils sont acceptés ceux-là) et qu'ils sont des dizaines de milliers de ces femmes et de ces hommes, venus d'ailleurs, que l'on stigmatise, et qui bien que n'ayant pas pour ancêtres les Gaulois, adhèrent, eux, aux vraies valeurs de la France et de la République, et non à celles qu'il veut nous imposer.

Jean Goblet

Un Saint Christophe place Sainte-Croix

Christophe Béchu s'accroche à son refus de création d'un collège public dans les Mauges rurales, argumentant sur la nécessité d'une gestion rigoureuse des deniers publics, l'insuffisance des effectifs et de l'existence d'un collège privé qui répond aux besoins de la population. Je crois qu'il parle même de liberté.

L'enseignement privé reconnaissant devrait lui

élever une statue aux côtés de celle de monseigneur Freppel, place Sainte croix ou pourquoi pas rue Thiers, histoire de rappeler que le massacreur des communards affirmait : « *Je veux rendre toute puissante l'influence du clergé parce que je compte sur lui pour propager cette bonne philosophie qui apprend à l'homme qu'il est ici-bas pour souffrir et non cette philosophie qui dit au contraire à l'homme : jouis* ». »

Jean Goblet

(1). Voir le précédent numéro de l'Anjou Laïque.

Numérologie

Pour la sécurité sociale je suis un numéro, que je ne connais pas par cœur, mais je le savais.

Soldat – de deuxième classe – j'étais un numéro matricule.

Ne parlons pas du numéro de ma carte visa, ni du numéro de la plaque minéralogique de ma voiture, ni de mon numéro de client fidèle à mon hyper-marché.

Pour ma banque j'espérais encore être moi, ne me rappelle-t-elle pas régulièrement que j'ai une conseillère particulière. Déception, me présentant pour récupérer un carnet de chèques, la guichetière m'a demandé : « *Votre numéro de compte ?* ». Ce n'est qu'après lui avoir dit que je l'ignorais qu'elle a consenti à m'interroger sur mon patronyme.

Ouf ! pour un instant j'étais encore moi, lié à ma généalogie.

J.G.

Woerth l'ingénu !

La loi fait obligation à chacun des comptables du Trésor de notre pays de séparer clairement par contrat son patrimoine de celui de son conjoint. Histoire sans doute que les choses soient claires et que, la nature humaine étant ce qu'elle est, et même si l'honnêteté de ces fonctionnaires n'est surtout pas mise en doute, les éventuelles tentations d'interférences ne soient pas suivies d'effets.

Des comptables du Trésor qui n'ont eu il n'y a pas si longtemps d'autre ministre des finances que M. Éric Woerth (depuis ministre du travail).

Un ministre des finances qui était bien entendu chargé de rappeler le cas échéant et surtout de faire appliquer à ses subordonnés une règle que lui même ignorait ! Ou qui était totalement sortie de son esprit lorsqu'il s'est agi de lui et de son épouse. « *Je ne savais pas* » a-t-il dit pour sa misérable défense. Quel ingénu étourdi ce sympathique M. Woerth !

J-C Michineau

BREVES

Des soussous

dans la popoche

Il n'y pas que les gendarmes à avoir de la tactique dans la pratique. Elle sert aussi à gagner de l'argent. Ne parlons pas des banquiers, de leurs traders, ni des expatriés fiscaux et autres délinquants financiers. Il suffit de louer une maison ou un appartement pour découvrir des spécialistes de la récolte illégale de menue monnaie. Certaines officines immobilières ont trouvé le filon : elles envoient chaque mois une quittance de loyer à chacun de leurs clients. Un bout de papier qu'elles facturent entre un et deux euros, alors que la loi en précise bien la gratuité.

En vertu du principe que les petits ruisseaux font les grandes rivières, calculez donc combien de soussous cela fait par an quand on a quelques milliers de clients. De quoi largement payer les timbres.

Les voies de Dieu...

Deux élèves du Prytanée militaire de La Flèche ont comparu devant le tribunal du Mans pour avoir joué les terroristes. Armés d'une kalachnikov hors d'usage et déguisés en « islamistes », les deux plaisantins ont menacé l'agent de sécurité du poste de garde de la célèbre institution et ont filmé la scène. Depuis, l'un d'entre eux est entré dans les Ordres, troquant la djellaba contre la soutane. Comme quoi, les voies d'Allah sont impénétrables. Celles de Dieu aussi.

Le tribunal, lui, réserve son jugement.

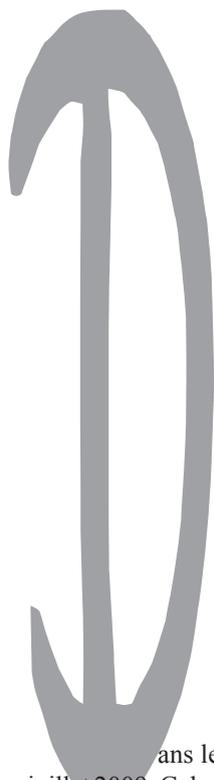
Nos riches sont pauvres

Qu'apprend-on ? Liliane Bettencourt ne figure pas parmi les vingt femmes les plus riches du monde. Honte sur nous ! Comment peut-on ennuyer, depuis des mois et des mois, cette pauvre femme ?

Bien que communistes, les Chinois, eux, sont plutôt fiers d'avoir onze de leurs compatriotes dans ce classement. Trois d'entre elles occupent même les trois premières places.

Chez nous, les Français, même les riches sont pauvres.

Laïcité



À Chaudefonds-sur-Layon, la Vierge Marie supplante Marianne

L'ÉCOLE PUBLIQUE, « LA SOURCE » A QUATRE-VINGTS ÉLÈVES ; L'ÉCOLE PRIVÉE, « AVE MARIA », QUARANTE-DEUX. LE MAIRE, GABRIEL ARIAUX, N'APPRÉCIE PAS. IL ABUSE DE SON POUVOIR POUR INVERSER LA TENDANCE.

« *Ave Maria* », même si une école privée existe sur leurs lieux de résidence. Entre les écoles privées qu'il vénère, il préfère celle qui concurrence directement l'école publique de sa commune.

Dernièrement, sous la pression des syndicats et d'organisations laïques il a accepté d'inscrire des enfants en pension, pendant le temps scolaire, chez leurs grands parents résidant dans la commune. Mais il fallut que la mère des élève

ans le bulletin communal, paru en juillet 2009, Gabriel Ariaux écrit que l'école publique ne pourrait que « *difficilement recevoir de nouveaux élèves dans des conditions acceptables* ». Il en donne ses raisons : un effectif trop important et des locaux inadaptés. Voilà un maire qui ne manque pas de culot. Il n'a pas investi pour l'école communale et maintenant il veut en geler ses effectifs pour des raisons matérielles.

Le bulletin

paroissial municipalisé

Le numéro de février 2010 éclaire notre lanterne. Il complète le précédent. « *Si vous souhaitez inscrire vos enfants dans une école où l'on développe le respect, l'entraide et l'autonomie, venez visiter l'école Ave Maria* », pouvons-nous y lire. Des habitants appellent le feuillet municipal le bulletin paroissial. C'est exagéré. Un bulletin paroissial ne se permettrait pas une publicité comparative interdite par la loi.

Refus

d'inscriptions dans le public

On ne peut nier (comme le proclamait le maire) que les locaux de l'école communale étaient *inadaptés*. Les parents ont d'ailleurs, depuis deux ans, multiplié les démarches pour qu'ils soient améliorés. Ils ont enfin obtenu deux modulaires à la rentrée 2010. L'obstacle matériel pour de nouvelles inscriptions serait-il enfin levé ? Non, monsieur Gabriel Ariaux persiste. Il refuse les inscriptions des enfants des communes environnantes dépourvues d'écoles publiques. En revanche, il leur conseille vivement

ves se domicilie chez ses parents. Le maire n'a donc pas cédé sur le principe de non inscription des hors communes à l'école publique.

Puisque les hostilités sont déclarées, le Collectif vigilance laïcité de Maine-et-Loire a apporté son soutien aux parents d'élèves. Espérons que les fonctionnaires de la République fassent de même et qu'une quatrième classe s'ouvre à l'école de la Source.

J. P.

La République va-t-elle financer l'Islam fanatique ?

« L'État français va-t-il financer l'université islamique Al-Azhar, au Caire, pour former les futurs imams de l'Hexagone ? » L'hebdomadaire Marianne pose la question.

Dans le numéro du 2 au 8 octobre, la journaliste Martine Gozlan révèle que plusieurs projets sont à l'étude au ministère des Affaires Étrangères et au ministère de l'Intérieur, chargé des cultes. On croit rêver : « la République laïque offrirait à une puissance étrangère l'occasion d'assurer un enseignement religieux à des Français. » Pourquoi ne pas financer la formation de prêtres catholiques à Rome ou celle de rabbins à Jérusalem ?

Pire, révèle Marianne, l'université Al-Azhar « est le théâtre des passions religieuses dans le monde islamique. Si son mufti, nommé par le président égyptien Moubarak, dénonce clairement le terrorisme et le salafisme, le noyau théologique de l'institution est incarné par des cheikhs sectaires. » Ceux-là mêmes qui, dans les années 1970, ont propagé l'intégrisme en Algérie.

On imagine les têtes bien pensantes qui nous reviendraient du Caire, toutes farcies des théories les plus obscurantistes de l'Islam. Et cela pour faire plaisir à un Hosni Moubarak finissant, coprésident de l'Union pour la Méditerranée, si chère à Nicolas Sarkozy.

A quoi sert de pondre des lois contre le port de la burqa, de nous annoncer chaque matin des menaces terroristes imminentes, de vilipender le communautarisme... Le double langage est devenu une méthode de gouvernement.

L. L. M.

Même si ...

... La Sadel ne peut pas se permettre, commercialement, de sélectionner ses clients, elle reste néanmoins fidèle à l'engagement de ses fondateurs en faveur du développement de l'école publique.

C'est ainsi qu'elle a attribué pour 700 € de matériel scolaire aux cinq classes qui ont ouvert à la rentrée 2010. L'école publique de Chavagnes-les-Eaux a reçu 2 100 € et celle d'Andrezé 1400 €.

Notre coopérative souhaite longue vie à ces 3 structures, courage et pugnacité aux collègues qui vont les animer.

Étienne Brémont
Président de La Sadel



Pour un protectionnisme écologiste et social

L'ANJOU LAÏQUE A REÇU LE LIVRE D'AURÉLIEN BERNIER ET DE MICHEL MARCHAND¹ INTITULÉ : «NE SOYONS PAS DES ÉCOLOGISTES BENÊTS»². SA LECTURE EST VIVIFIANTE POUR CEUX QUI PENSENT QUE L'ÉCOLOGIE NE PEUT ÊTRE POLITIQUEMENT NEUTRE (NI DE DROITE NI DE GAUCHE). POUR LES AUTEURS, LES ÉCOLOGISTES CONSÉQUENTS DOIVENT ICI «ŒUVRER À UNE RÉORGANISATION POLITIQUE». DANS UNE VISÉE D'UN NOUVEL INTERNATIONALISME, ILS PRÔNENT UN PROTECTIONNISME À L'ÉCHELLE DES ÉTATS.

Anjou laïque : Quel protectionnisme envisagez-vous à l'échelle des Etats ?

Aurélien Bernier, Michel Marchand : Dans la seconde moitié du vingtième siècle, le capitalisme est devenu néolibéral : il s'est mondialisé et la finance a pris un poids considérable. Cette mondialisation n'est pas un hasard : elle est le fruit d'une stratégie des grandes puissances économiques, le libre-échange. En faisant croire que le commerce allait permettre de réduire la pauvreté, elles ont cherché à supprimer toute législation, toute «entrave au commerce». On voit le résultat chaque jour : le productivisme s'intensifie pour alimenter les profits des multinationales, les grands groupes délocalisent dans les pays à bas coût de main d'oeuvre, et les normes sociales et environnementales sont mises à mal dans les pays riches grâce au chantage à l'emploi et à l'argument de la concurrence.

Le protectionnisme écologique et social vise seulement à rétablir l'équilibre pour aller vers une concurrence réellement non faussée. En taxant les importations sur la base de critères sociaux et environnementaux, nous casserions le chantage aux délocalisations et nous pourrions rééquilibrer les échanges. Tout cela doit être progressif. Mais l'objectif est avant tout de relocaliser l'économie afin de choisir démocratiquement quoi produire et comment.

Cette idée de la taxe aux frontières est régulièrement proposée au niveau européen, y compris par Nicolas Sarkozy. Mais, compte-tenu du Traité européen, il est impossible de la mettre en oeuvre dans l'Europe des 27 car il faut

draît recueillir l'unanimité des Etats membres. Ces propositions, tout comme celles qui visent à taxer les transactions financières, sont donc de la pure démagogie si elles sont renvoyées au niveau communautaire. Il faut prendre ces mesures à l'échelle de l'Etat, sans attendre un consensus qui ne verra jamais le jour. Sans protectionnisme, il est impossible de reprendre un pouvoir politique sur les grandes puissances économiques. Y renoncer, c'est renoncer à toute politique de gauche.

A. L. : Comment ce protectionnisme peut-il conduire à un nouvel internationalisme ?

A B. M M : L'objectif n'est pas de se replier sur le territoire national, bien au contraire. Premièrement, pour ne pas pénaliser les populations des pays exportateurs, le protectionnisme écologique et social doit s'accompagner de mesures de solidarité internationale. Il faut annuler sans condition la dette des pays les plus pauvres, reconnaître et rembourser la dette écologique que les pays riches ont contractée en émettant la grande majorité des polluants accumulés dans la biosphère, et créer un statut de réfugié écologique.

Ensuite, il faut lancer un appel pour construire une autre organisation des échanges mondiaux. Plutôt que de poursuivre dans le libre-échange, nous devons au contraire mettre des règles contre le dumping social et environnemental. Un système d'échanges équilibrés, régulés si besoin par du protectionnisme, et répondant à des objectifs de coopération a failli voir le jour à la sortie de la seconde guerre mondiale. Mais les Etats-Unis l'ont refusé en bloc. Nous pou-



vons faire revivre cette idée, en intégrant un paramètre fondamental : l'impératif de limiter la production à ce que la planète est capable de fournir comme ressources et d'absorber comme pollution.

Nous avons besoin d'un système de régulation le plus large possible, mais, pour autant, il est impensable de réformer l'Organisation mondiale du commerce dans ce sens. Il faut donc procéder autrement, et construire cet internationalisme par le bas. Un pays ou un groupe de pays qui procéderait à cette rupture serait un exemple formidable pour les gauches dans bien d'autres Etats. Il montrerait qu'il est possible de prendre le contre pied de l'ultralibéralisme. Il provoquerait des basculements politiques rapides et se verrait rejoint par d'autres gouvernements. La France, qui est la cinquième économie du monde, peut se permettre une telle rupture. Les citoyens sont prêts à sortir du libre-échange. Il faut maintenant que les partis politiques travaillent cette question et fassent le choix d'assumer le protectionnisme écologique et social.

¹Membres du M'PEP (Mouvement Politique d'Education Populaire). Contact : contact@m-pep.org. Site : <http://www.m-pep.org/> Aurélien Bernier collabore au Monde diplomatique et il a travaillé pour l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), Michel Marchand travaille à l'Institut de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer)

²Édition Mille et une Nuits

Danger, réformes!



ÇA C'EST DU REMANIEMENT!!



Les réformes sont censées être des adaptations à de nouvelles nécessités. Et nécessité faisant loi, elles sont souvent imposées à l'insu de ceux qui les appliqueront et les subiront. Mais

l'invocation de l'inadéquation de ce qui est occulte les fondements de la nécessité. Les articles et interviews de ce dossier nous renseignent sur les vraies raisons de quelques réformes. L'enracinement du libéralisme

en est la première nécessité. Les réformes relatives à l'énergie et à l'université sont, à cet effet, significatives. Et la nécessité impliquant d'étouffer les débats démocratiques, les réformes institutionnelles, territoriales,

nationales et européennes, passées ou en cours, s'en chargent. Les articles traitant de ces questions l'attestent.

vers le renforcement des ségrégations sociales

L'ASSEMBLÉE NATIONALE VIENT D'ADOPTER EN DEUXIÈME LECTURE LE PROJET DE RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Les députés UMP sont revenus sur les améliorations du Sénat sans revisiter ce texte bancal, renforçant le pouvoir technocratique et affaiblissant la démocratie locale... même si la réforme, au final, sera loin de la volonté exprimée initialement par le Président de la République.

Une démocratie locale bâillonnée

La création du Conseiller territorial constitue le point de clivage mis en avant dans le débat public. Cette novation n'est pas le principal problème du texte, il n'en constitue pour autant pas moins un réel enjeu démocratique : comment peut-on supprimer toutes représentations des minorités dans les institutions locales ? Le fonctionnement démocratique exige l'existence d'élus de proximité, au scrutin uninominal sur un territoire localisé : comment faire remonter les problèmes du quotidien, débloquer des situations personnelles souvent inextricables, notamment pour les plus démunis face aux fonctionnements administratifs, si les élus étaient légitimes au regard des seuls choix internes des appareils ? La relation uninominale et « universelle » au territoire est effectivement une nécessité. Mais Le fonctionnement démocratique exige également une expression des forces politiques et des mouvements d'opinion. Or, en supprimant tout scrutin proportionnel dans les élections locales de niveau intermédiaire, les choix minoritaires au centre, à gauche et à droite vont être exclus du débat institutionnel. Pire : ils seront conditionnés aux bons vouloirs des deux partis majoritaires, donnant prises aux procès en hégémonie. Si la proportionnelle intégrale aboutirait à la déresponsabilisation générale d'élus éloignés de leurs électeurs, force est d'admettre que ce texte adopte son exact contraire, tout aussi dangereux à terme. La modération dans les fonctionnements institutionnels est une vertu démocratique. Cette loi à visée clanique et électoraliste en est manifestement dépourvue. Au-delà, la création du conseiller territorial s'appuyant sur l'argumentaire « les élus coûtent chers » mérite d'être médité au regard du ratio indemnités des élus/travail fourni. Ce débat, machiavéliquement, a empêché celui sur le statut de l' élu et sur la problématique des cumuls (combien ? pourquoi ?). C'est là une occasion manquée.

cratique exige également une expression des forces politiques et des mouvements d'opinion. Or, en supprimant tout scrutin proportionnel dans les élections locales de niveau intermédiaire, les choix minoritaires au centre, à gauche et à droite vont être exclus du débat institutionnel. Pire : ils seront conditionnés aux bons vouloirs des deux partis majoritaires, donnant prises aux procès en hégémonie. Si la proportionnelle intégrale aboutirait à la déresponsabilisation générale d'élus éloignés de leurs électeurs, force est d'admettre que ce texte adopte son exact contraire, tout aussi dangereux à terme. La modération dans les fonctionnements institutionnels est une vertu démocratique. Cette loi à visée clanique et électoraliste en est manifestement dépourvue. Au-delà, la création du conseiller territorial s'appuyant sur l'argumentaire « les élus coûtent chers » mérite d'être médité au regard du ratio indemnités des élus/travail fourni. Ce débat, machiavéliquement, a empêché celui sur le statut de l' élu et sur la problématique des cumuls (combien ? pourquoi ?). C'est là une occasion manquée.

Fin des financements croisés et fin de la clause de compétence générale (art. 35)

Enfin, en diminuant le nombre d'élus, ce texte va accroître le poids des chefs de service administratifs qui, sans remettre

en cause la sincérité de leur travail, ne sont ni responsables devant les électeurs, ni en proximité avec eux.

Le quidam demande de la lisibilité institutionnelle. Elle est nécessaire. Mais les choix technocratiques opérés relèvent d'une vision éloignée des besoins et des fonctionnements locaux : la suppression de la clause de compétence générale (excepté pour la culture, le sport et le tourisme principalement) va impacter lourdement les territoires les plus défavorisés, ceux en revitalisation rurale ou urbaine. La transversalité exigée de ces opérations sous pilotage communal, réunifiant action économique, sociale, urbaine, ... nécessite l'engagement et la coordination de tous.



En répartissant les compétences de manière exclusive, on va allonger les temps de décision et complexifier les mises en œuvre. Pire : pour que les financements croisés soient autorisés, les communes devront participer à un taux de 30%, alors que leurs budgets vont être davantage contraints par cette réforme, celle de la taxe professionnelle et les effets de la Crise.

Ainsi, le législateur UMP reconnaît la nécessité que plusieurs

collectivités subventionnent les festivals culturels ou les compétitions sportives pour les faire vivre, mais ignore la nécessité d'avoir une action globale et coordonnée pour les territoires en difficulté ! C'est dire si la droite nous vote une réorganisation des collectivités reposant sur des visions technocratiques d'un côté, provenant de territoires sans problème (ruraux ou de banlieue chic) de l'autre. Bref, cette loi renforcera la ségrégation sociale et les inégalités.

Défendre l'échelon communal, définir des chefs de file

Pour ma part, je crois nécessaire de défendre la démocratie de proximité, représentée par la commune. Qui mieux que le maire peut bloquer les vellétés de promoteurs peu scrupuleux en ayant la connaissance du terrain ? A cette fin, il doit pouvoir conserver la délivrance des permis de construire pour agir durablement sur l'urbanisme. Parallèlement, au niveau intercommunal, des cliquets doivent être mieux posés pour autoriser les opérations d'intérêt général afin d'échapper aux conservatismes communaux. Quant à la question de la lisibilité institutionnelle, il eût sans doute été préférable de définir des chefs de file autour de grandes compétences, tout en laissant la possibilité aux autres collectivités d'intervenir si elles le jugent nécessaires. Est-ce aux seuls législateur et à la Région de définir, par exemple, ce qui est utile économiquement pour le Maine-et-Loire ? Attention à ne pas tuer l'indispensable initiative locale !

Grégory Blanc
Conseiller général
d'Angers-Trélazé

Réformes

libérales

de l'université



L'université est chérie de N. Sarkozy. Elle a eu l'honneur de la 1^{ère} loi du quinquennat qui transmutait les présidents d'université en managers affranchis de tout contrôle collégial. Et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ne manque jamais une occasion de faire accroire qu'elle serait la seule rescapée du naufrage du service public organisé par les siens. Ainsi vient-elle

l'Ouest sont classées par le ministère dans cette catégorie) ont d'emblée fait grise mine, car leurs fiefs ne sont pas les "pôles d'excellence" susceptibles de bénéficier de « big loan » (fonds acquis par l'État sur les marchés au taux de 2,5%). Pour les plus petites, une solution est pourtant trouvée dans le discours de rentrée de la ministre : le "pôle

de son choix dans un cadre assurant la formation à l'esprit critique n'y est plus garanti ?

Concurrence mortifère pour les grands

Les "grands" présidents qui courent après le classement international des universités (Shanghai) peuvent davantage se réjouir des 22 milliards du Big Loan. Une fraction va être distribuée en consommables, dont un milliard pour Saclay. Mais la vie n'est pas si rose. Le plus gros, 18 milliards, sera confié à l'Agence nationale de la recherche et placé à 3,5% à la Caisse des dépôts. Seuls les intérêts seront ventilés dans les établissements et laboratoires. Et seuls 10 établissements deviendront en 2011 " pôles à vocation mondiale " (huit milliards à la clé). L'effet est ravageur : pour grignoter des miettes, les universités cherchent à fusionner, à se regrouper (cf. l'UNAM regroupant Nantes, Angers, Le Mans)

milliards répartis sur 12 sites, la ministre avoue sans ambages que c'est "un outil pour redessiner le paysage universitaire". En effet, les établissements sont entrés dans le jeu. Et la ministre de s'esclaffer : "Je fais la réforme de l'université avec les universitaires et ils sont majoritairement de gauche." Toutefois, elle ne peut se prévaloir que des présidents et de la démoralisation actuelle du milieu, après l'échec de la lutte contre le décret statutaire des enseignants-chercheurs en 2009. La religion du marché semble triompher. Mais jusqu'à quand ?

L'université : un enjeu de société

Au lieu d'universalité et de coopération, l'université libérale promeut concurrence et privatisation de l'enseignement et de la recherche. Les conséquences en sont catastrophiques. Des résultats de recherche qui ne sont pas rendus publics en raison de clauses de

catastrophe pour le service public

de s'extasier devant le Budget 2011 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) alors qu'il ne couvre pas l'inflation et que sa répartition annonce de nouvelles régressions. Et elle continue à vanter les cinq milliards d'euros consacrés au "Crédit Impôt Recherche" alors que les parlementaires ont dû constater que ce cadeau fiscal aux entreprises n'avait contribué en rien à développer la recherche dans le privé... Le "Grand Emprunt" est un autre exemple de ce théâtre d'ombres. Compères Juppé-Rocard proposaient d'attribuer 100 milliards d'euros à l'ESR. Réduite à 22, la somme reste conséquente. Les présidents ont applaudi comme un seul homme (peu de femmes parmi eux). Mais les plus lucides ont vite déchanté.

Collèges universitaires pour les petits

Les présidents des petites et moyennes universités (celles de

formation de proximité". Pas dur de comprendre ce qui se cache derrière : le collège universitaire, sans recherche, où les enseignements, très professionnalisés, s'arrêteraient à la licence. Leur financement serait en partie local, à l'instar de celui des TER par les Régions. Politiciens et patrons feraient la loi. Au nom de la rationalisation des moyens, telle université devrait bientôt abandonner telle filière que sa voisine prendrait seule à sa charge. Les étudiants devraient se déplacer. Grâce aux TER, justement... En Pays de Loire et à Angers, les élites prêchent déjà la "complémentarité" entre le service public et le service marchand non laïque des Facultés libres de l'Ouest et des grandes écoles privées. Cela risque de s'aggraver. Pourquoi en effet privilégier l'université si le droit à la gratuité et aux études

ou à constituer des "grands établissements" (statut dérogatoire qui est déjà celui de Paris-Dauphine). Bien sûr, étudiants et personnels ne sont pas consultés. Les présidents et leurs mana-



gers décident seuls. Du moins le croient-ils car c'est le ministère qui tire les ficelles du crédit et fixe les règles : "excellence", partenariats public-privé, "gouvernance"...

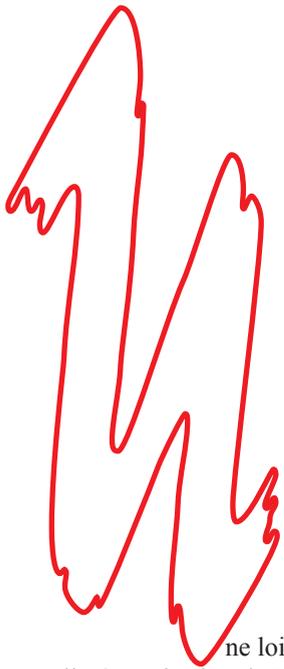
Carte universitaire

Du plan Campus et de ses cinq

confidentialité imposées par le financeur privé ne peuvent enrichir la réflexion et le patrimoine commun de l'humanité. Et que dire d'un enseignement complètement finalisé, sans recul critique sur ce qui nourrit les connaissances et les met en relation mutuelle ? Surtout, l'université Sarkozy-Pécresse est celle de la sélection des étudiants, par la géographie, par l'argent. C'est un retour en arrière brutal dans la démocratisation du supérieur. La ministre pécore : "D'ici à 2012, j'aurai réparé les dégâts de Mai 1968". Mais il n'est pas

écrit que le gang du Fouquet's puisse sévir encore deux ans. La mobilisation contre la loi de Woerth-Sarkozy de démolition des retraites montre la voie. Ne les laissons plus faire !

Jean-Luc Godet



La loi sur la Nouvelle Organisation du Marché de l'Énergie (Loi NOME) est en cours de discussion au Parle-

à porter ses fruits en France puisque 96% des usagers sont restés fidèles à EDF. Tout simplement parce que les tarifs pratiqués par les concurrents d'EDF sont supérieurs de 40% à ceux pratiqués par EDF. La raison essentielle tient au fait que l'électricité produite en France provient à 90% du nucléaire et des centrales hydroélectriques d'un coût inférieur à l'électricité produite ailleurs en Europe, ce d'autant que les investissements ont été financés sur le long terme et intégrés aux tarifs pratiqués. La loi NOME a pour objectif de forcer la mise en concurrence en France en affaiblissant EDF. Cette loi imposera à EDF de vendre à ses concurrents au moins

le de l'énergie. Autre conséquence : une augmentation sensible des prix pour les ménages et les entreprises grosses consommatrices d'électricité (chimie, automobile...). Une étude statistique européenne montre qu'entre 2007 et 2009 le prix de l'électricité pour les ménages a augmenté de 8,90% en Allemagne (pays qui a opté pour la concurrence intégrale) et 0,20% en France, 5% pour l'Union Européenne. Pour les entreprises, l'augmentation a été de 11,90% en Allemagne, 8,80% en France et 8,70%



teurs privés recherchant un retour sur investissement rapide et élevé opteront pour des modes de production polluants (Fuel, gaz, charbon...) Une démarche idéologiquement cohérente Cette loi a pour objectif d'affai-

Attention danger !



Électricité

ment. Cette loi est une nouvelle étape dans le processus de privatisation des marchés de l'énergie et d'ouverture à la concurrence conformément aux directives européennes de 1996, 1998 et 2003.

Les objectifs de la loi NOME

Suite à une loi votée en 2003, EDF est passée du statut de bien collectif assurant la satisfaction de l'intérêt général en matière d'énergie électrique à celui d'entreprise privée chargée d'une mission d'intérêt général. Elle doit désormais combiner cette mission d'intérêt général avec un impératif de rentabilité assurant à ses actionnaires un retour sur investissement comparable à ceux du marché. Ce qui, évidemment, change tout. L'ouverture à la concurrence offrant la possibilité de choisir un fournisseur d'électricité mise en place en 2007 a toutes les peines

25% de sa production au prix du coût de revient de l'électricité nucléaire, prix inférieur à celui du marché. Les opérateurs privés pourront investir dans la production d'électricité. Sera mise en place une Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) chargée de définir les tarifs réglementés à la place du Gouvernement et de contrôler les prix de vente pratiqués sur le marché. Enfin, les entreprises qui avaient opté pour les opérateurs privés ne pourront plus revenir aux tarifs réglementés, ces tarifs étant supprimés en 2015.

Les conséquences de la loi NOME

Les opérateurs privés auront accès à une électricité produite sans avoir auparavant investi, mettant ainsi en péril EDF et par là la maîtrise nationa-

en Europe. La très forte différence pour les ménages entre les évolutions de l'Allemagne, de l'UE et de la France s'explique par le maintien des tarifs réglementés pour les particuliers en France alors que l'ouverture à la concurrence a commencé à produire ses effets partout pour les entreprises. Une étude réalisée par l'UFC Que Choisir évalue l'augmentation possible en cas de complète dérégulation des tarifs de l'électricité à 1200 euros par an pour un ménage de quatre personnes. L'impact économique sera lui aussi extrêmement négatifs pour les entreprises grosses consommatrices entraînant des surcoûts de production avec les effets induits en terme d'emplois, de menace de délocalisation, de risques pesant sur le développement de filières industrielles. Les risques environnementaux sont aussi à signaler. Les opéra-

blir l'opérateur public EFD au profit d'opérateurs privés. Pour ce faire, il est aussi nécessaire de réduire, voire de supprimer, les capacités d'intervention de la puissance publique. Ainsi, la Commission de Régulation de l'Énergie se substitue au Gouvernement pour fixer les tarifs réglementés hors de tout contrôle démocratique. Pire encore, cette Commission sera chargée de gérer les demandes des opérateurs privés d'accès à l'électricité et de calculer le rapport prix/coût de la production qui ne pénalise pas les dits opérateurs. Pour que le marché triomphe, il faut que s'effacent opérateur public et contrôle démocratique de la puissance publique.



Jean-Marc Bozani,
syndicaliste CGT



Redécouvrir



les institutions

LES INSTITUTIONS SONT SOUVENT CONSIDÉRÉES COMME IMPORTANTES, MAIS SECONDAIRES, RÉSERVÉES AUX INITIÉS. ET SI LES CITOYENS S'INSURGENT CONTRE LES CHOIX POLITIQUES QUI SONT FAITS, C'EST GÉNÉRALEMENT POUR PROTESTER, D'AILLEURS AVEC RAISON, CONTRE LES PARTIS QUI NE RÉPONDENT PAS À LEURS ATTENTES, RAREMENT CONTRE LES INSTITUTIONS QUI CONDUISENT NATURELLEMENT À CETTE SITUATION.

Et pourtant ! Les institutions françaises sont de plus en plus celles d'un système monarchique qui ne dit pas son nom. Le rôle fondamental donné au Président de la République par la Constitution de 1958, renforcé par des évolutions qui marginalisent le Parlement (quinquennat et inversion du calendrier en 2002) ont fait des parlementaires des partis principaux et de l'Assemblée nationale la caisse de résonance de l'Élysée. Ce n'est donc pas aujourd'hui la seule personnalité de Sarkozy, aussi détestable qu'il soit, qui est en cause, mais le rôle que lui octroie notre système. Le suffrage universel, dans ce cadre, devient, pour une large part, un leurre puisqu'il ne permet pas la véritable représentation des aspirations sociales et des oppositions. Non seulement, il a été déclaré par les inspireurs de la Constitution de 1958 qu'il s'agissait de « pacifier la démocratie », mais les réformes successives en

ont fait un système de bipartisme aseptisé.

Or, que veut dire pacifiée, sinon qu'il faut éviter l'expression des conflits ? Il y a là une conception très limitative de la démocratie qui se résume à la recherche du consensus. Or, la démocratie est la manière de gérer les dissensus, pas de les ignorer.

Vouloir limiter la démocratie au choix entre deux personnes d'accord sur l'essentiel est, certes, utile à l'alternance, mais ne saurait en aucun cas prétendre caractériser l'expression du peuple souverain. La dernière élection présidentielle était, il faut bien l'avouer, peut-être intéressante comme jeu télévisé, mais une caricature abominable et une insulte à la démocratie. Il ne faut pas alors hurler contre le taux d'absentéisme alors que celle-ci devient un des rares moyens de protestation. Et les élus qui s'insurgent contre les électeurs devraient se souvenir qu'en démocratie, c'est

aux citoyens de contrôler les élus et non l'inverse.

De nos jours, un pouvoir lointain et obscur, relayé par les institutions européennes, légitimé par nos propres institutions nationales, décide de l'essentiel et ne laisse comme choix que des questions secondaires.

Il est temps d'en tirer les conséquences.

Ou bien on considère que la démocratie est un système périmé, ou bien il convient de le renouveler.

La première thèse semble gagner du terrain chez les tenants du pouvoir. La preuve en a été donnée par le coup d'état contre le vote des français lors du référendum contre le traité constitutionnel européen le 29 mai 2005. La ratification du traité de Lisbonne, frère jumeau du précédent, révèle un profond mépris de la volonté populaire, déjà caractérisé auparavant par le refus de référendum dans la plupart des pays européens et par la demande du Parlement européen de ne pas tenir compte des votes en France et aux Pays-Bas.

A l'opposé, de plus en plus de citoyens demandent la réaffirmation de leur volonté contre les attaques auxquelles ils sont soumis, contre la remise en cause des droits sociaux imposée par une classe dirigeante qui les mé-

prise et qui les traite de populistes. Il nous faut réaffirmer alors que le combat pour un système plus démocratique et plus social passe par le changement des institutions. Certes, beaucoup en parlent et proposent des aménagements, voire un bouleversement de la Constitution. Mais, en général, ils proposent des projets clefs en main, ignorant que la règle du jeu institutionnel ne peut être définie que par le peuple. Il appartient aux citoyens de se mobiliser dans ce but et de désigner des représentants pour travailler sur cet objectif. Il s'agit donc d'élire au suffrage universel direct ce qu'on appelle une Assemblée Constituante.

La mobilisation à ce sujet est à la fois une manière de rééquilibrer la vie politique et une démarche libératrice contre le discours sur la fatalité qui sert d'instrument principal d'oppression depuis trois décennies.

C'est dans cette perspective qu'a été créée l'Association pour une Constituante (www.pouruneconstituante.fr) qui rassemble dans des cercles locaux des hommes et des femmes qui collectent les cahiers de doléances des citoyens et agissent pour imposer l'élection de cette Constituante.

André Bellon
Président de l'Association
pour une Constituante



Présidentialisme

et

Démocratie ...



L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE AU SUFFRAGE UNIVERSEL ET LA LÉGITIMITÉ ET LES PRÉROGATIVES QUI S'ENSUIVENT SONT-ELLES UNE BONNE OU MAUVAISE CHOSE POUR LA DÉMOCRATIE ?

Philippe Denis, Secrétaire Départemental du Parti Communiste

En 1958, lors de la mise en place de la constitution fondatrice de la V^e République, le Parti Communiste Français dénonçait déjà le présidentielisme qui en découlait. Le partage des rôles entre le Président de la République, le Premier Ministre à la tête de son gouvernement et les assemblées élues tend de plus en plus à créer une situation hégémonique en faveur du Président de la République, rendant la gestion de la France de plus en plus éloignée de la démocratie.

Mais cette dérive que nous constatons n'a rien de fortuit. L'inversion du calendrier électoral, qui place l'élection présidentielle avant les législatives renforce encore le poids de ce scrutin et de la fonction. Toute l'organisation institutionnelle du pays est désormais structurée par l'élection présidentielle, réduisant ainsi le rôle et la place des autres espaces institutionnels et de fait réduisant la démocratie.

Pour les communistes, il faut rompre avec la 5^{ème} Républi-

que pour en fonder une VI^e. Une déclaration des droits fondamentaux et des libertés de la

personne en constituera le titre premier. Elle énoncera des droits indivisibles : civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels, s'appliquant à l'ensemble des résidents. Ces droits seront opposables devant les tribunaux. Le respect des droits fondamentaux relève d'une responsabilité publique et nationale et suppose des services publics hors concurrence. Sous toutes les for-



mes, l'implication citoyenne sera élargie, y compris à des propositions législatives, ou au référendum d'initiative populaire. Toutes les assemblées élues devront mettre à leur ordre du jour toute proposition émanant

d'une partie des citoyens, dont le seuil sera déterminé par la loi. La citoyenneté de résidence sera établie. Le statut de l'élu rendra effective pour tous la possibilité d'exercer un mandat.

La démocratie sociale sera tenue pour une part essentielle de la vie démocratique, un moteur du développement économique.

Il faut en finir avec la dictature des marchés financiers, avec les pleins pouvoirs des actionnaires. La citoyenneté à l'entreprise sera constitutionnelle.

Pour autant, je pense qu'il est indispensable de voir le Parti Communiste Français défendre ses propositions lors du scrutin de l'élection présidentielle.

Jean-Marc Vaucher, Secrétaire Fédéral du Parti Socialiste

Cinquième ou sixième ? Craignons que le débat sur l'instauration ou non d'une VI^e République n'occulte le fond. A quoi bon exiger une VI^e République si elle ne corrige pas les travers dénoncés de la V^e ? Mais craignons tout autant les gardiens du temple de la V^e République. Avant la V^e, il y eut la IV^e, la III^e...En quoi la V^e aurait-elle vocation à perdurer s'il apparaît qu'elle n'est plus en mesure de remplir son rôle face aux attentes des citoyens ?

En tout état de cause, qu'il s'agisse de la V^e ou de la VI^e, parions que tout ceci restera largement l'affaire de ceux qui auront à appliquer leurs dispositions. Ainsi, s'il est nécessaire de davantage préciser les rôles respectifs du Président de la Ré-

publique, du gouvernement et du Parlement, de prendre en compte la place prise par les collectivités territoriales, par l'Union Européenne...qui peut affirmer que

ce n'est pas pour une large part à la façon dont ces autorités exercent leurs prérogatives respectives que l'on doit la tonalité actuelle de la vie politique française et la désaffection de nos concitoyens pour le débat public ? À quoi bon un Parlement aux

pouvoirs élargis si la discussion s'engage devant des hémicycles aux trois quarts vides ? Nous touchons là au cœur du problème, le statut de l'élu, quelle que soit la fonction dont il s'agit, la relation avec nos concitoyens, la proximité, le rendre-compte, le respect des engagements, le cumul et la durée des mandats. Nul doute qu'à travers différents épisodes de la vie politique française (dissolution de l'Assemblée nationale en 1997, suites données au référendum de 2005 sur la Constitution Européenne...) la Constitution de 1958 a montré ses limites. Il n'en demeure pas moins qu'une Constitution fixe des règles et définit des équilibres, elle n'est pas garante d'une éthique.



DE 1848 À 2010

Régime présidentiel ou régime consulaire ?



Quand, presque par surprise, la Seconde République naquit de l'insurrection parisienne de février 1848, le nouveau régime n'avait comme modèles constitutionnels que la Constitution démocratique de 1793 (an I) (qui ne fut jamais appliquée), et la Constitution directoriale de 1795 (an III).

L'une et l'autre avaient en commun la primauté du pouvoir législatif (le gouvernement émanait des représentants du peuple). Mais si la première instituait le suffrage universel (masculin), la seconde s'en tenait à un suffrage privilégiant les propriétaires. Les sept années de la Première République ignorèrent totalement la notion de Présidence de la République.

En 1848, les Constituants rétablissaient le suffrage universel (masculin), mais ils introduisaient une nouveauté absolue, l'élection par ce même suffrage d'un Président de la République tout puissant chef de l'exécutif. Plus que l'exemple américain, qu'ils connaissaient bien mal, c'est la situation intérieure qui les avait motivés : l'insurrection ouvrière de juin 1848, écrasée dans le sang par le général Cavaignac, avait fait prendre la mesure de ce qu'ils appelaient " le péril rouge " aux " modérés " et conservateurs qui dominaient l'Assemblée. Ils pensaient que les Français porteraient à la Présidence ce général, salvateur de " l'ordre social ".

On sait ce qu'il en advint.

L'aventurier politique Louis Napoléon Bonaparte, fort d'un nom prestigieux et captateur opportuniste de tous les mécontentements, l'emporta haut la main sur Cavaignac et les candidats de la Gauche.

Désormais devaient cohabiter une Assemblée législative et un Président chef de l'exécutif et des forces armées, nommant le gouvernement et dirigeant la po-

litique étrangère. Le Président ne pouvait dissoudre l'Assemblée, l'Assemblée ne pouvait pas renverser ce Président, élu pour quatre ans et qui n'avait pas le droit de se représenter.

Avant l'échéance de 1852, le Président trancha le nœud gordien en dissolvant l'Assemblée et prenant tous les pouvoirs... Et la résistance des vrais républicains fut écrasée dans le sang au lendemain de ce coup d'État.

Le parlementarisme contre le pouvoir personnel

On comprend que les pères de la Troisième, puis de la Quatrième République, aient tenu à établir un régime parlementaire, où le gouvernement émanait des Assemblées et dépendait d'elles, et où le Président, certes maintenu, n'avait qu'un rôle presque honorifique.

Pour autant, la nostalgie d'un " régime fort ", où l'exécutif présidentiel dominerait et dirigerait le pouvoir législatif n'a jamais cessé d'habiter une partie de la droite conservatrice. Des crises de régime, comme la crise boulangiste des années 1880 ou la grave crise politique de 1934, en ont révélé la prégnance sur une partie de l'opinion.

À la Libération, avec les deux référendums de 1945-1946, le peuple français fut amené à choisir entre un régime parlementaire et un régime présidentiel. On sait que le Général de Gaulle, malgré l'immense prestige dont il jouissait, ne put faire entériner son projet où l'autorité d'un Président représentant direct du peuple, chef de l'exécutif et

du gouvernement, l'emportait sur celle d'une Assemblée, jouet de la logique des partis.

On sait aussi comment, douze ans plus tard, la crise algérienne de mai 1958 et la menace de guerre civile ont fait accepter, à chaud, et sans véritable réflexion populaire, la Constitution de la Ve République, qui réalisait en partie le projet gaullien de 1945. En 1962, la modification de la Constitution portait sa logique à terme, avec l'élection du Président de la République au suffrage universel.

Déséquilibre du pouvoir

Contrairement à une idée fort répandue dans l'opinion, ce régime présidentiel à la française a peu à voir avec le régime présidentiel

Par contre, en France, si le Président n'est pas responsable devant le Parlement, il en maîtrise le destin par le droit de dissolution. L'hyper-présidentialisation actuelle pousse jusqu'au bout cette logique de la Cinquième République. Le passage au quinquennat, l'inversion du calendrier électoral, l'effacement de la fonction de premier ministre aidant, nous voici dans un régime où l'absence de contre-pouvoirs devient flagrante. La récente révision de la constitution, présentée comme un rééquilibrage des pouvoirs, a de fait encore accru ceux du président. Régime hyper-présidentiel ? La formule signifierait qu'il existe encore un régime présidentiel, alors que, ce type de pouvoir, en référence au pouvoir mis en place par Bonaparte en 1800, peut être désigné par le terme beaucoup plus parlant de régime consulaire.

Les Français sont, paraît-il, attachés à l'élection du Président au suffrage universel. Le bon sens démocratique voudrait que cet attachement s'accompagne de l'attachement à un vrai équilibre des pouvoirs. Or, la logique de la presidentialisation est telle que, au sein des grandes formations politiques, le choix du ou de la futur/e Président/e l'emporte sur l'élaboration d'un programme allant dans le sens de ce rééquilibrage. L'expérience nous a pourtant appris, avec l'itinéraire de François Mitterrand, que les plus fermes adversaires de notre constitution peuvent s'y couler avec délices une fois au pouvoir. Faute d'engagements solennels devant le pays, le risque est grand qu'il en soit de même en 2012, au cas où un/e opposant/e d'aujourd'hui l'emporterait.

René Merle

Co-fondateur de l'Association 1851 pour la mémoire des résistances républicaines.

<http://www.rene-merle.com/>



des États-Unis : aux États-Unis, république fédérale, le pouvoir présidentiel, tout majeur qu'il soit, est fortement équilibré par de nombreux contre-pouvoirs. Le gouvernement, nommé par le Président, ne peut être renversé par le Parlement. Et le Président ne peut dissoudre le Parlement.

L'EUROPE !
L'EUROPE !
L'EUROPE ! LE
COMMENCE-
MENT ET LA FIN
DE TOUTES CHO-
SES
MAIS QUE LES
PEUPLES SONT
INGRATS, QUI NE
S'Y RECONNAIS-
SENT PAS, ET LA
BOUDENT.



E UNE Europe

sans frontière, sans citoyen

L'Union européenne n'a pas de délimitation géographique. Son élargissement est politique. L'Union est à priori ouverte à tous au nom des libertés.

Une Europe nébuleuse

La charte des droits fondamentaux constitue le sésame par lequel les Etats s'engagent, par delà le respect de la démocratie, à promouvoir « la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux ». Selon ces nobles principes, 10 nouveaux états ont été admis d'un coup, en 2004, sans consultation des peuples de l'Union. Si la signature de la charte des Droits fondamentaux ouvre la porte, la contrainte s'avère moins rigoureuse que la prise en compte des directives de la Commission

de Bruxelles.

Il est précisé en effet que la charte « ne crée aucune compétence, ni aucune tâche nouvelle pour l'Union ». En définitive, « harmonisation », le maître mot de l'Union européenne ne vaut que pour des intérêts bien compris, ceux de « la concurrence libre et non faussée ».

Une Europe pour citoyens passifs

Certes, l'individu peut voyager partout sans restriction, mais où est le citoyen dans cette Europe où la commission de Bruxelles a le quasi monopole de l'initiative législative et un pouvoir d'intervention directe dans les domaines de la P.A.C, du commerce extérieur et de la concurrence ?

Et le parlement – élu, lui – demeure croupion quand une proposition de loi préparée par la commission et présentée par le conseil des ministres et chefs d'Etats, peut être adoptée, sans autre forme de procès, si le parlement ne s'est pas prononcé dans un délai de trois mois !

Et quand le traité de Lisbonne crée un « haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité » auquel les ministres des affaires étrangères de chaque état seront subordonnés, c'en est fait de la nation et de sa souveraineté. Castration civique et propagande européiste visent à ce que les citoyens devenus passifs se muent en simples consommateurs. Diminuer le citoyen, diminuer la nation, c'est brider toute action

citoyenne susceptible de modifier les rapports de force.

Or, c'est de la vie nationale que nous, citoyens, (encore ?) attendons de façon militante la construction de l'idéal inscrit au fronton de la République. Quel est, en effet, le cadre le plus pertinent des luttes à mener sinon la nation ? Parce qu'il s'agit d'une construction politique, idéologique, il est plus aisé d'y remettre en cause le libéralisme politico-financier qui régent nos sociétés.

Pour changer d'Europe, il faut d'abord changer la France, l'Allemagne, etc... condition évidemment non suffisante, mais nécessaire.

Jean-Paul Brachet

Démocratie et souveraineté populaire

Jean-Jacques Rousseau en son temps craignait que la démocratie représentative n'ouvre la voie à un détournement de la souveraineté, et il est possible de le redouter, quand des élus préconisent des « modernisations » de certaines dispositions fondamentales de la République (la laïcité), votent des lois inégalitaires ou liberticides, pratiquent le double langage (les promesses d'un côté, les décisions de l'autre !).

La démocratie représentative était conforme à l'éthique républicaine, quand elle était servie par un Condorcet (qui disait : « Mandataire du peuple, je ferai ce que je croirai le plus conforme à ses intérêts. Il m'a envoyé pour exposer ses idées et non les miennes; l'indépendance absolue de mes opinions est le premier de mes devoirs envers lui »), ou par un Pierre Mendès France (« Je dis ce que je fais et je fais ce que je dis ! »), car l'un

et l'autre, à près de deux siècles d'écart, furent des exemples d'honnêteté morale et de rigueur en politique ... qualités devenues indispensables pour l'exercice du pouvoir, face aux exigences légitimes des citoyens !

Sans opter pour le mandat impératif qui dicterait à l'élu ses votes et décisions, il devient souhaitable qu'il rende compte périodiquement de ses options, de ses actions et de ses votes, afin que les électeurs en apprécient la mise en adéquation avec son programme et ses engagements de campagne. En d'autres termes, il serait conforme

à l'éthique de la démocratie que les citoyens, porteurs de la légitime souveraineté populaire, puissent exercer un contrôle sur les orientations et les décisions qui sont prises en leurs noms ! Et cela sans attendre la suivante échéance électorale ! La pérennité de la République et des valeurs qu'elle incarne dépend de la pugnacité et des exigences des citoyens !

Gilbert Legay
De la lettre République
www.legroupe-republique.fr

Du côté des élus

La Claquette !

LA DÉMOCRATIE, IL EN AVAIT PLEIN LA BOUCHE. TANT QUE LE TERME EN DEVENAIT PRESQUE ÉCŒURANT. MAIS SA DÉMOCRATIE À LUI NE SUPPORTE NI CONTRADICTION NI OPPOSITION. POUR JUSTIFIER DES ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES, IL AFFICHAIT SON SOUHAIT D'UNE MAJORITÉ RENFORCÉE, D'UNE COUR ÉLARGIE. LES ÉLECTEURS DE SAINT-AUGUSTIN ONT INFLIGÉ PAR LES URNES, UNE VÉRITABLE CLAQUE À LEUR MAIRE.

A Saint-Augustin-des-Bois, Christian Baron croyait bien avoir accompli le plus difficile du chemin en éliminant de l'assemblée municipale, par voie de justice, trois de ses principaux opposants. Opposants dont le seul tort avait été de refuser son dictât quant aux plages horaires de tenue des urnes lors des dernières élections régionales. Le crime de lèse majesté avait été confirmé par le tribunal administratif, ce dernier déclarant ces trois représentants de l'opposition « démissionnaires d'office ». Le coup bas n'était pas très élégant, mais la fin justifiait les moyens : composé de quinze personnes, le conseil municipal de Saint-Augustin-des-Bois n'en comportait donc plus désormais que onze, dont neuf de la majorité (un conseiller appartenant à la liste du maire avait en effet démissionné au début du mandat pour des raisons officiellement présentées comme professionnelles). Il ne manquait donc plus que la défection d'un autre élu pour permettre à Christian Baron d'organiser immédiatement des élections municipales partielles et ainsi éliminer le spectre d'un éventuel retour des trois gêneurs à l'issue de leur période de punition d'un an.

Les réalités loin des promesses

Après avoir harcelé sans résultat, par lettre et par téléphone l'un des deux conseillers restants de l'opposition pour le convaincre de démissionner, le maire de Saint-Augustin-des-Bois dont l'objectif avoué était de « renforcer sa majorité », se rabattait sur une élue de son camp, qui effectivement quittait son poste.

Le 19 septembre dernier, cinq sièges étaient donc à pourvoir au sein du conseil municipal. Et l'opposition, malgré le très court délai d'organisation qui lui était imposé, pouvait proposer cinq candidats aux électeurs. Alors que le premier magistrat de la commune gavait les boîtes aux lettres de logorrhées épistolaires vantant ses mérites et ceux de son équipe, pour évoquer ses réussites et le bilan de ses réalisations somptueuses, la liste qui lui était opposée

se contentait d'un document sobrement comparatif entre les promesses de campagne du maire et les réalisations effectives. Promesse de diminuer des impôts qui depuis ont augmenté



de 32% ! Promesse de rigueur budgétaire alors que les indemnités du maire et celles des adjoints ont été lourdement réévaluées, que des dépenses somptuaires de téléphones portables et d'ordinateurs avaient été inscrites au budget communal, etc.

Cinq au premier tour

En filigrane de ces promesses dispensées à la volée sans modération et oubliées dès le soir

de l'élection de 2008, planait l'ombre de nombreuses casseroles : la gestion calamiteuse d'une partie du personnel communal, la citation d'Albert Jacquard arbitrairement retirée du fronton de l'école publique au nom d'une curieuse conception de la laïcité, la démolition de l'ancienne école où avaient étudié de nombreux augustinois, et tant d'autres petits faits irritants.

Pour autant, Christian Baron pensait avoir assez fasciné les électeurs par son charisme et leur avoir transmis la haute idée qu'il a de lui-même, pour que ses candidats soient largement élus et qu'ils viennent gonfler la troupe

de ceux qui ferment les yeux la bouche et les oreilles devant les excès du premier magistrat.

Au dépouillement des bulletins de vote la désillusion dut lui être cruelle. Dès le premier tour en effet, les cinq candidats de l'opposition étaient élus largement, laissant leurs adversaires à plusieurs longueurs. Aujourd'hui, avec huit représentants de la majorité et sept de l'opposition, la donne n'est plus du tout la même. Et même si sa masse silencieuse et dévouée vote à son unisson, Christian Baron se retrouve aujourd'hui en liberté très surveillée. Mais cette véritable claque de désaveu infligée au maire de Saint-Augustin des-Bois le conduira-t-elle à se remettre en

cause et à considérer notamment que ses opposants sont comme lui des élus de la population ? C'est peu vraisemblable. Tout juste se promettra t-il, en constatant qu'il est passé bêtement de deux à sept opposants, de, lorsqu'il pratiquera de nouveau le saut à l'élastique, se procurer... un élastique.

Jean-Claude Michineau



Dans le précédent dossier (Anjou laïque de juillet) consacré aux retraites, nous écrivions «le débat sur la réforme des retraites constitue un enjeu trop important pour laisser au pouvoir politique le droit d'imposer la solution. L'action des peuples sera déterminante pour que les mesures décidées répondent à leurs intérêts».

Nous ne savons pas encore si l'action sera déterminante, mais il est certain que des peuples ont marqué leur détermination. Après la Grèce, le Portugal, l'Espagne, c'est la France qui est descendue dans la

rue. Les angevins n'ont pas manqué les rendez-vous.

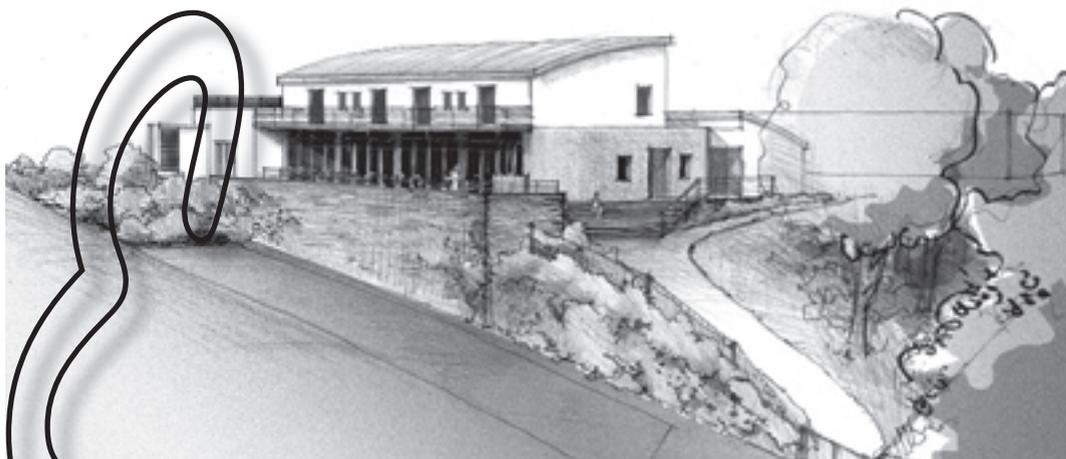
Il y a deux ans, en se référant à l'histoire de la politique française (révolution de 1848, Front populaire, Libération), Anicet Le Pors déclarait à la salle du Doyennée qu'*il faudrait un Evènement pour prendre une nouvelle voie*. La forte mobilisation des angevins a montré que l'**Evènement** n'était pas impossible. Mais, ne faudrait-il pas ouvrir de nouveaux horizons politiques pour que l'**Evènement** change le cours des choses, ici et ailleurs ?

DANS *Les*
angevins
LA RUE !



Associations

Bientôt un nouveau Centre à J. Bouëssé !



En 1979 l'Amicale laïque de Mûrs-Erigné a légué à la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) le Centre Bouëssé construit dans les années 1950. Depuis plus de 20 ans ce centre accueille des activités de vacances et de loisirs éducatifs en direction des enfants et des jeunes, des classes de découvertes, des groupes adultes... Grâce au secteur *Vacances Pour Tous* de la FOL, l'activité s'est fortement développée et, au fil des années, le Centre Bouëssé est devenu un véritable outil de développement sur le territoire.

Cependant il était indispensable de le réhabiliter et de l'agrandir pour assurer une meilleure qualité d'accueil et pour développer un pôle d'accueil éducatif et de tourisme associatif au cœur du Val de Loire et de la commune de Mûrs-Erigné.

Depuis 2 ans, un travail a été mené par la FOL et l'agence Terrien Architecte pour concevoir la construction d'un nouveau bâtiment comprenant 12 chambres de 2 à 4 lits, soit une capacité de 40 personnes, et une grande salle de restauration de 100 couverts. Cet équipement comprendra également une terrasse avec bar en surplomb du Chemin des Prés, une cuisine, un coin salon et tous les équipements nécessaires pour y séjourner dans d'excellentes conditions.

Grâce à un Centre Bouëssé adapté aux nouvelles normes de sécurité et répondant aux nouvelles exigences du public, la complémentarité avec le gîte *La Garenne*, propriété de la commune, sera renforcée. Ainsi, la FOL pourra développer un pôle d'activité touristique, sportif et culturel de l'économie sociale et solidaire.

Tous les publics y seront accueillis, de 7 à 77 ans ! Des activités très diversifiées seront proposées, qu'elles soient sportives, culturelles, scientifiques, liées à l'éducation à la citoyenneté et à la protection de l'environnement. Une diversité de formules de séjours, centre de loisirs, centre de vacances, classes de découvertes, vacances familles, stages, séminaires... permettra de répondre aux attentes de chacun. Des partenariats avec les acteurs associatifs, touristiques, éducatifs et sociaux du territoire seront développés.

Le nouveau Centre Bouëssé sera classé *Village Vacances* et adapté à l'accueil d'un public handicapé dans le cadre du label *Tourisme et Handicap*. La dimension environnementale ne sera pas oubliée puisqu'il sera entièrement chauffé par géothermie et labellisé *Clé Verte*.

Ce projet d'un montant de 1 850 000 € n'aurait pas pu voir le jour sans le soutien financier du Conseil Régional des Pays de la Loire (390 000 €), de la CAF de l'Anjou (300 000 €), du Conseil Général du Maine et Loire (180 000 €), du Ministère du Tourisme (100 000 €), de l'ANCV (150 000 €) et de l'ADEME.

Les travaux vont durer une année pendant laquelle l'activité traditionnelle du Centre Bouëssé se poursuivra avec toute l'équipe mobilisée pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

L'ouverture est prévue pour l'automne 2011.

Éric Mathé

BREVES

Cœur délicat

La presse s'est fait l'écho d'une pénurie dramatique de thiopental aux Etats-Unis. Qu'est-ce donc que ce thiopental ? Pourquoi est-ce si dramatique de ne plus en avoir en stock ?

Rassurez-vous, bonnes gens ! Le thiopental n'est pas un médicament pour lutter contre une quelconque épidémie. Ce n'est qu'un anesthésiant, inoculé lors de la première injection létale qui rend les condamnés à mort inconscients. Ces derniers ont donc bénéficié d'un sursis. Ce qui prouve que les partisans de la peine de mort ont un cœur délicat.

Sale boulot

Autrefois, il fut ministre de la Santé socialiste. Aujourd'hui, Claude Evin est directeur de l'Agence régionale de santé d'Ile de France et ferme les blocs opératoires de nuit dans l'Essonne. Autrefois, il fut député rocardien de Loire-Atlantique et conseiller régional des Pays de la Loire fustigeant le manque de moyens accordés aux hôpitaux par la majorité RPR dont faisait partie l'actuelle ministre de la Santé, Roselyne Bachelot. Aujourd'hui, il accepte le sale boulot qu'elle lui commande.

La taca taca tac taca tique du gendarme...

« C'est d'être perspicace sous un p'tit air bonasse... » chantait Bourvil. Pierre vient de mesurer combien certains gendarmes ont de « la tactique dans la pratique », sans l'air bonasse sous le képi.

Par deux fois en quinze jours, sa voiture de cet Angevin a été volée devant chez lui. « Une fois, ça passe. Deux fois, y'a de l'eau dans le gazoil », lui a fait remarquer le pandore de service auprès duquel il venait se plaindre. « Ce serait-y pas vous qui... Et d'abord où étiez-vous quand votre véhicule a été volé ? » « Dans mon lit », a répondu Pierre. « Prouvez-le ! » « Demandez à ma femme. » « Ce n'est pas un témoin valable. » Du dialogue de sourds typiquement administratif. « Allez ! Allez ! Pas de discussion ! Je connais le métier ! » Depuis, Pierre voit régulièrement des képis roder dans sa cour.

Les conseils



de la librairie Contact

Les Soldats de la nuit

Dans ce roman d'espionnage, nous suivons Kristo, jeune recrue du NKVD (qui deviendra le KGB), de sa formation d'espion à son implication dans la guerre d'Espagne, puis en France pendant la seconde guerre mondiale et enfin en Tchécoslovaquie. En plus d'un roman d'action, c'est une réflexion sur le «statut» d'espion et leur devenir.

Un excellent roman sur les premiers agents soviétiques avec un personnage attachant et crédible, le tout servi par une écriture sans faille.

Alan Furst, *Les Soldats de la nuit*;

Éditions de l'Olivier

Un Pays à l'aube

Ce livre s'apparente à un passionnant livre de civilisation doublé d'un suspense. Le propos est de montrer tout ce qui a construit la société américaine moderne. Nous sommes à Boston en 1918 et nous abordons la société par le biais de trois prismes: le base-ball, le racisme et la police. C'est l'époque des premiers syndicats ouvriers et de la chasse aux bolcheviques qui a précédé la chasse aux sorcières.

Écriture et traduction magnifiques.

Dennis Lehane, *Un Pays à l'aube*; Rivages poche

Coup de sang

Un très bon roman noir et policier qui nous promène dans le Dublin d'aujourd'hui après avoir fait un crochet par les quartiers pauvres d'avant le boom économique des années 80. Les protagonistes sont de nouveaux riches issus de l'un de ces quartiers et l'on découvre une société fermée, comme une grande famille mafieuse.

Declan Hughes, *Coup de sang*; Série Noire

LES IMPERTINENTS

par Michel Perraudou

Qui ne connaît Alexandra David-Néel (1868-1969), première occidentale à avoir séjourné à Lhassa, ville interdite ? Ses récits de voyage, nombreux, sont une mine de renseignements sur le monde tibétain, sa culture, sa religion, univers totalement inconnu de la France du

Alexandra David-Néel

début du XXe siècle. Elle est une pionnière de l'ethnologie.

Pourtant, avant de parcourir les grands espaces asiatiques, Alexandra eut une vie qui reste mal connue. En 1886, à dix-huit ans, en cachette de ses parents, elle quitte Bruxelles où ils vivaient, pour se rendre en Espagne, sur une bicyclette rustique. Peu longtemps après, elle entreprend des études musicales et aime se produire, notamment en interprétant le rôle de *Carmen*, de Bizet. A la même période, elle est l'une des rares femmes à fréquenter une société maçonnique.

Son ouvrage, *Pour la Vie*, fut probablement publié en 1898, sous le pseudonyme d'Alexandra Myrial qu'elle utilise lorsqu'elle chante. Le li-

vre est préfacé par un ami de son père, le grand géographe anarchiste Elisée Reclus, qui écrit que « *les temps viendront où le chant de triomphe de notre amie sera entendu.* » Elle clame, dans ce livre peu connu, une profession de foi, libertaire et féministe, critiquant toutes les institutions, à commencer par la famille.

« L'ennemi est en chaque homme, dans l'ignorance qui seule crée les maîtres. La famille n'échappe pas à cette loi de nos sociétés qui met le trouble où devrait au contraire exister la plus complète union. Avec le système actuel de propriété, les enfants n'ont-ils pas intérêt à la mort de leurs parents, pour en hériter ? Il n'y a pas de sentimentalité qui tienne. En bien des cas, la mort des parents apporte une amélioration dans l'exis-

tence de leurs enfants, soit que ceux-ci en héritent, soit que cette mort les délivre d'une charge souvent fort lourde pour des travailleurs ayant eux-mêmes des enfants à nourrir.

Qui donc crée des situations aussi lamentables, d'aussi regrettables conflits entre les sentiments affectueux et les besoins de la vie, sinon une société hypocrite se proclamant protectrice de la famille, contre ceux qui veulent qu'elle s'organise librement, par les seuls liens d'affection, sans que l'opposition des intérêts y puisse jamais jeter le trouble ou la désunion ? (...)

Ne voit-on pas que ce qu'il y a de plus humain, de plus utile, ce qui pourrait être bienfaisant par-dessus tout, la science concourant à main-



tenir l'homme sain et robuste, cela même tourne au détriment de l'individu comme tout ce qui écloit et vit dans nos sociétés, fortes seulement pour le mal, impuissantes pour le bien, communiquant à tout ce qu'elles touchent la tare de leur faux principe : l'antagonisme entre les intérêts humains. »

(Extrait de : Alexandra David-Néel, *Féministe et libertaire*, 2008, éd. Nuits Rouges)

« Les cartons à chaussures »

de Jean Goblet

BOÎTES À SOUVENIRS D'UN JOURNALISTE

Jean Goblet se souvient de ses débuts de journaliste dans la campagne berrichonne, en 1950. Avec « Les cartons à chaussures », l'ancien journaliste de La Nouvelle République du Centre-Ouest (vingt ans à Angers) nous livre un roman à suspens, précis et sensible.

« Maurice n'était pas leur Maurice. Ils ne répondirent que rarement et toujours à regret aux invitations de celui qu'ils ne considéraient plus comme leur fils. » Au fil des années d'après la guerre 1914-1918, Marguerite Jovy en a persuadé son mari Joseph, désormais grabataire et mourant...

En désespoir de cause, elle confie à un jeune journaliste les lettres de son fils soldat écrites dans les tranchées de la « grande guerre ». Lettres qu'elle conserve avec ses cahiers d'écolier dans deux cartons à chaussures. Elles sont la preuve de l'imposture : celui qui est revenu, l'instituteur conseiller municipal, n'est pas Maurice, ce fils aimant, obéissant, prévenant de l'adolescence aux tous premiers temps de la guerre, celui qu'ils ont eu tant de mal à avoir, Joseph et elle, celui devait épouser Josiane et non cette Hélène...

D'ailleurs, l'écriture des premières et dernières lettres est différente. « Lisez, Lisez ! » répète Marguerite au journaliste.

Jean Goblet nous entraîne dans la recherche de la vérité, en menant une enquête journalistique : couper, recouper les témoignages sur la vie de ce Maurice. Est-ce bien lui, l'instituteur d'Auron ? Est-il un usurpateur d'identité, comme le soupçonne Marguerite Jovy ?

Au-delà de l'intrigue policière, qui nous balade de doutes en acquiescements, le journaliste



nous fait toucher du doigt le drame de cette mère possessive qui ne reconnaît plus son fils. Le cœur d'une mère peut-il se tromper ? La guerre, atroce, peut-elle changer à ce point un enfant ?

« Les cartons à chaussures » de Marguerite sont des boîtes à souvenirs pour l'ancien journaliste de La Nouvelle République du Centre-Ouest qui nous fait entrer, avec sensibilité mais sans sensiblerie, dans l'univers inquiet de ces petites gens dépassées par les événements. Et qui n'osent pas. Qui s'enferment sur leur malheur. Comme les mains de Marguerite posées sur les deux cartons aux coins racornis.

Louis Le Méter

« Les Cartons à chaussures », 166 pages, Editions du Petit Pavé, 16 euros.

La prairie dans la maison

« Belle maison autours de son jardin, lumineuse... ». Les annonces immobilières sont bourrées de fautes d'orthographe et de surprises. Quel est l'architecte talentueux qui a réussi à construire cette prairie dans la maison ?

On imagine la cuisine à l'ouest, les deux chambres la salle de bain et les commodités au sud, la salle de séjour à l'est, le garage au nord, entourant un terrain au centre... Genre villa romaine (excepté le garage), quoi ! En fait, une photographie nous montre un jardin autour de la maison.

« Elle ne peut vous laisser insensible », précise le vendeur. C'est plutôt son annonce qui nous aura sensibilisés.

BREVES

Le scoop

IL y a deux ans, une journaliste d'« Ouest-France », grande reporter, se déplace à Chavagnes-les-Eaux... Elle y enquête sur l'école. L'enseignement catholique et l'enseignement public ne font qu'un. Le reportage passe dans toutes les éditions du journal. Sait-on jamais, il pourrait inspirer tout l'ouest de la France ! Las, les organisations laïques départementales réagissent et l'ordre des choses est rétabli. Le concubinage est terminé. Le service public d'éducation est désormais assuré de la maternelle au CM2. Mais les bretons ne le sauront pas. Sur la page nationale, la victoire des laïques locaux ne fut pas signalée. Normal, ce n'aurait été que de l'information. Mieux vaut le scoop, même tendancieux.

La Marseille...

Comme trois à quatre millions de Français j'ai par procuration approché les 10 secondes au cent mètres, les six mètres au saut à la perche, dépassé les huit mètres au saut en longueur, lâché tous mes adversaires au 3000 steeple, au cours de la grande fête de l'athlétisme de Barcelone.

L'avalanche des médailles sur la délégation bleu, blanc, rouge m'aurait presque fait pardonner à Patrick Montel, l'incorrigible présentateur de France 2, de reprendre en boucle le chant du coq tricolore, son paternalisme à l'égard de ceux qu'il appelait les gamins, à savoir les jeunes médaillés d'or, ses prêcheurs de boy-scout à la guimauve sur l'état d'esprit de l'équipe de France. J'aurais même poussé la mansuétude jusqu'à oublier la basse flatterie qu'il a adressée à Bilalian, son « bon » patron. Mais je ne peux pas laisser passer son langage SMS : les comptes, les perfs, l'athlé. Huit fois qu'on l'a entendue la Marseille

Esprit, es-tu là ?

Non ! Non ! Non ! Les Roms ne sont pas fichés. Ils sont juste inscrits sur des documents judiciaires portant la mention « Mens » qu'il faut traduire par « Minorités ethniques non sédentarisées ». « C'est un acronyme, un vocable utilisé pour faciliter le classement et l'échange d'informations et non pour constituer des fiches », a affirmé le directeur général de la gendarmerie, Jacques Mignaux.

Un acronyme, nous explique le dictionnaire, est un sigle prononcé comme un mot ordinaire. « Mens » en latin veut dire « esprit ». Pas de doute, on est cultivé et on sait rire dans la gendarmerie.

Culture

La fanfare À la Gueule du Ch'val

Faire du festif intelligent

APRÈS LA « GUEULE OUVERTE », « DIVING WITH ANDY », « HENRI, LÉON, ET LES AUTRES », NOUS POURSUIVONS LA DÉCOUVERTE DE LA SCÈNE ALTERNATIVE ANGEVINE, PAR UN ENTRETIEN AVEC LE GROUPE « À LA GUEULE DU CH'VAL ». CRÉÉ EN 2007.

NOTRE AMBITION : VOUS FAIRE DÉCOUVRIR LA MUSIQUE VIVANTE ANGEVINE ET VOUS DONNER ENVIE DE LA DÉGUSTER SANS MODÉRATION.



Comment est née la fanfare À la Gueule du Ch'val (ALGDC) ?

À l'origine, il y a le collectif ALGDC, qui regroupe des groupes de « chanson » du Maine-et-Loire. Certains de ces groupes comptaient parmi leurs membres des cuivres et des vents, qui se sont mis à jouer ensemble. Juste pour s'amuser au début, puis de plus en plus régulièrement, jusqu'à devenir un groupe à part entière. La fanfare ALGDC a maintenant une existence propre depuis 3 ans.

Le vrai tournant a eu lieu aux *Accroches Cœurs 2008*, où nous avons eu la chance d'être programmé en tant que compagnie locale. Depuis, la fanfare s'est exportée à Berlin, en Espagne, en région parisienne, etc... Et nous avons été sélectionnés cette année, pour notre plus grand plaisir, dans un des plus gros festivals des arts de la rue européens, *Chalon dans la Rue*.

Quel genre de musique jouez-vous ?

Le répertoire se veut assez varié. Le but est de ne pas s'enfermer dans un style précis, même si nous partageons des envies communes pour la musique klezmer ou tzigane, qui composent une majorité du set. Le concert se partage entre des reprises ou des traditionnels joués à notre sauce, et des compositions personnelles. Si on entre dans le détail, on essaie de faire du « festif intelligent » ! Une musique plutôt dansante et énergique donc, mais sans tomber dans les clichés et la facilité musicale... On essaie pour cela de mélanger les styles musicaux au cœur des morceaux, et surtout de toujours se faire plaisir ! Et jusqu'à présent, ça marche...

Est-ce vraiment une fanfare ?

Oui et non. Nous avons des percussions et des cuivres, mais la fanfare ALGDC compte également un accordéon, des flûtes traversières... qui apportent d'autres sonorités. On essaie de

développer une identité propre entre l'harmonie et la fanfare.

À quel public vous adressez-vous ? Et quelles relations avec le public attendez-vous ?

La fanfare ALGDC s'adresse à tous ! Que ce soit dans un gros festival de musique actuelle ou sur un événement municipal ou associatif de moins grande envergure, nous sommes toujours heureux de venir partager notre musique. Plus nous jouons, plus nous nous rendons compte de la magie de la musique de rue : jouer sur l'espace public permet aux musiciens et aux spectateurs de se le réapproprier, de vivre ensemble dans un espace commun. Et, dans la rue, il y a de tout : des vieux, des jeunes, des familles, des punks, des costards-cravates...qui peuvent être rassemblés le temps d'un morceau malgré leurs différences.

C'est pour cela d'ailleurs que nous fonctionnons beaucoup à l'énergie et au plaisir partagé. Qu'il y ait 20 ou 500 personnes devant nous ne change pas grand chose à notre manière de jouer : le but est de donner de la sueur et des sourires...Et si une seule personne nous sourit en retour, c'est déjà gagné !

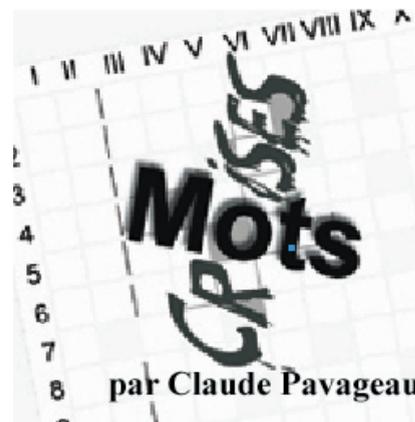
Quels sont les futurs projets de la fanfare ALGDC pour la saison 2010-2011 ?

D'abord continuer à se faire plaisir ! Plus concrètement, on va bosser encore plus nos compositions, pour se renouveler et agrandir le répertoire. Côté musique, les envies et les idées ne manquent pas ! Il y a également une volonté commune de travailler sur le côté scénique de la fanfare : aller de plus en plus vers une forme « spectacle », avec des personnages plus précis, un fil conducteur... Bref, raconter vraiment une petite histoire tout au long du concert.

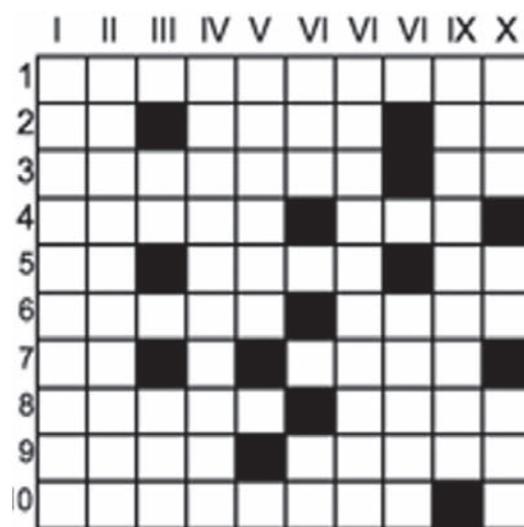
Ensuite, l'objectif est de jouer, bien sûr, et de continuer à partager notre musique en Anjou et ailleurs. Peut-être enregistrer quelques morceaux en public, dans l'hiver, pour pouvoir mieux diffuser notre musique et permettre à ceux qui le veulent de nous écouter ailleurs que dans la rue !

Propos recueillis par J. L. Grégoire

Site internet : <http://www.myspace.com/fanfarealagueuleduchval>
Mail : fanfatralgdc@mail.com



Grille 94



Horizontalement : 1-Pipes. 2-Païen (phonét) – Évêque inversé – Riche symbole . 3-Vieux gus (argot) – Note. 4-Bouquet – Unité de travail. 5-Conjonction – Lieu de combat – Note . 6-Formation militaire - Lisse. 7-C'està dire (abrégé) - De droite à gauche : compositeur. 8-Textile – Lac. 9-Chaînon des pré-alpes – Callipyge. 10-Irrité.

Verticalement : I-Fouille sans précaution. II-Oiseaux sans tête. III-Messieurs en abrégé - Armée nationale irlandaise. IV-Licencieuses. V-Chocante si particulière. VI-Utile sur le green - Métal. VII-Pas cadencé. VIII-Mollusque marin. IX-Pipes. X-Romancier français - Guide la mine - Ancienne ville d'Asie .

Solution du n° 93



Abonnement

(un an 4 numéros minimum)

Nom :

N° : Rue :

Code postal :

Ville :

Je m'abonne à l'Anjou Laïque et je joins :

10 € abonnement annuel

15 € abonnement de soutien

€

Retourner à FOL 49 (Anjou Laïque)

14 bis, avenue Marie-Talet

49100 Angers

L'Anjou Laïque N°94

Directeur de la publication :

Jack Prault

Rédacteur en chef :

Jacky Minier

Comité de rédaction : Gérard Ba-

lesme, Jean-Paul Brachet, Rémy Barbier,
Louis-Adrien Brosseau, Laurent Charrier,
Jean-Louis Grégoire, Louis Le Meter, Jean-
Claude Michineau, Jean-Pierre Thuleau.

Mise en page : Jean-Claude Michineau

Collaborations : Jean-Goblet, André
Bellon, Jean-Luc Godet, Jean-Marc Bozani,
Grégory Blanc, Michel Perraudeau, Jacques
Sigot.

Imprimerie Paquereau

Technographis

31, rue Eugène Delacroix

49000 Angers

N°CCPAP 0710G8683I : 125-0936

Supplément à l'Anjou laïque 94 :

<http://www.fol.org>

(aller sur paragraphe Anjou laïque)

Votre librairie

Contact

librairie

papeterie

3, rue Lenepveu Angers



LES HUMEURS



de Nono

